



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 7 mai 2018 à 20h00**

Présent(e)s :

- Mme Brigitte Schneider-Bidaux, Présidente
- Mmes Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Véronique Hirsch, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay et Christine Tomassi, conseillères municipales
- MM. Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Jean-Jacques Duquesne, Thomas Jordi, Gérard Murith, Alexandre Odier et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
- M. Guy Lavorel, Maire
Mme Béatrice Hirsch, Adjointe
M. Marc Truan, Adjoint
- M. Olivier Niederhauser, Secrétaire général
- Excusé : M. David Lavergnat

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2018
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Election des membres du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019
5. Approbation des comptes 2017 :
 - 5.1 Rapport de la commission « finances et sécurité » du 23 avril 2018
 - 5.2 Rapport de la fiduciaire
 - 5.3 Délibération D155 : Approbation du compte de fonctionnement et du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017
 - 5.4 Délibération D156 : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir pour 2017

6. Autres projets de délibérations :

6.1 Délibération D157 : Vote d'un crédit d'engagement complémentaire concernant les frais de l'étude de mobilité et d'accessibilité du secteur chemin Lullin/route de Moillebin :

- Rapport de la commission « finances et sécurité » du 23 avril 2018
- Vote de la délibération

6.2 Délibération D158 : Modification des statuts du groupement intercommunal « Organisation régionale de la protection civile région Salève » (ORPC Salève) :

- Informations de la Mairie
- Vote de la délibération

7. Election d'un nouveau membre du Conseil des Anciens de Troinex

8. Propositions individuelles et questions

La Présidente, Mme Brigitte Schneider-Bidaux, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à M. le Maire, à ses adjoints, aux conseillères et conseillers municipaux et au secrétaire général. Elle excuse l'absence de M. Lavergnat.

La Présidente mentionne ensuite les points principaux de l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant formulée, elle passe au point 1.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2018

La Présidente demande si ce procès-verbal fait l'objet de remarques : tel n'étant pas le cas, il est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

1) Démission de M. David Lavergnat du Conseil municipal

La Présidente informe que M. Lavergnat a décidé de démissionner du Conseil municipal et elle donne lecture de sa lettre du 24 avril 2018 dans laquelle il annonce cette décision :

Madame la Présidente,

C'est avec un grand regret que je vous communique ma décision de démissionner de ma charge de conseiller municipal PLR à Troinex.

En tant qu'entrepreneur indépendant, je fais face à une situation professionnelle qui mobilise tout mon temps, m'empêchant de suivre avec une attention suffisante les dossiers communaux.

Mon remplaçant sera Monsieur Jérémy Annen, qui habite 34, chemin Sous-le-Crêt à Troinex. Le service des votations et élections a été averti (voir lettre en copie) et se chargera des démarches administratives à effectuer dans un tel cas.

J'ai vécu cette période au service de la commune comme une expérience enrichissante et privilégiée et j'ai vraiment eu beaucoup de plaisir à siéger dans ce Conseil.

Je vous remercie pour la collaboration fructueuse que nous avons pu avoir pour le bien de notre chère commune et j'adresse mes vœux de succès et de bonheur dans leurs tâches municipales à tous mes collègues.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations respectueuses.

David Lavergnat, Conseiller municipal PLR.

M. Duquesne a eu l'occasion de parler à plusieurs reprises avec M. Lavergnat, encore dernièrement. C'est évidemment une décision que M. Lavergnat regrette. Les conseillers municipaux connaissent tous son caractère : quand il s'engage dans une action, il essaie d'aller jusqu'au bout. Il a pris du temps pour se décider parce qu'il avait toujours l'espoir que son activité professionnelle allait lui permettre de revenir, ce qui n'est pas le cas. M. Duquesne remercie les élus pour leur compréhension durant l'année écoulée, puisque l'absence de M. Lavergnat a malheureusement perduré. A titre personnel mais aussi certainement au nom du Conseil municipal, il souhaite que les choses s'améliorent pour M. Lavergnat, afin que ce dernier puisse peut-être revenir : ce ne serait pas la première fois, dans l'histoire de la commune, qu'un conseiller municipal démissionnaire reviendrait !

M. Botbol relève, au nom du groupe Hors Parti, qu'il regrettera beaucoup M. Lavergnat, dont il a apprécié la présence et les interventions dans ce Conseil. Par ailleurs, il souhaiterait des informations sur la manière dont sera désigné le successeur de M. Lavergnat, puisque la personne mentionnée dans sa lettre ne figurait pas sur la liste PLR des dernières élections.

M. Odier, qui a été élu de la même manière que le sera le successeur de M. Lavergnat, explique qu'en l'absence de viennent-ensuite, la personne qui est disposée à devenir conseiller municipal doit se faire parrainer par 15 électeurs de Troinex. Ensuite, des démarches doivent être effectuées auprès du service des votations et élections.

La Présidente ajoute que, sur ces 15 électeurs, une majorité (soit 8) doit avoir figuré sur la première liste, c'est-à-dire la liste qui a soutenu les candidats PLR lors des dernières élections. Ce chiffre de 15 est défini par le service des votations et élections, qui déterminera aussi la date à laquelle le nouveau conseiller municipal commencera à siéger.

2) Tournoi de pétanque et tournoi de football des élus genevois le samedi 2 juin

La Présidente annonce que la présidence du Grand Conseil invite les membres du Conseil d'Etat, les conseillers aux Etats et conseillers nationaux genevois, les membres du Grand Conseil, les maires et adjoints, les conseillers administratifs et les conseillers municipaux à un tournoi de pétanque et un tournoi de football qui auront lieu le samedi 2 juin et qui seront suivi d'agapes. Elle fait circuler la feuille d'inscription.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

1) Travaux au carrefour chemin Jacques-Ormond / chemin de Saussac

M. Lavorel annonce que durant le courant du mois de juin, des travaux de réfection du revêtement de ce giratoire sont prévus, de même que la réfection d'un tronçon du chemin Jacques-Ormond en direction de la place de la Mairie. Ces travaux nécessiteront certaines restrictions de la circulation (fermeture temporaire de la route) durant quelques jours, ceci en coordination avec les TPG. Les autres tronçons du chemin Jacques-Ormond (en direction de la route de Troinex) et du chemin de Saussac (en direction du chemin de la Fondelle), qui sont également en assez mauvais état, seront refaits probablement l'année prochaine, en fonction du budget disponible.

2) Pollution du ruisseau des Marais

Comme l'avait signalé Madame la Présidente lors du dernier Conseil municipal, une pollution du ruisseau des Marais a eu lieu aux environs du 15 avril. A ce jour, le service d'écologie de l'eau, qui est chargé d'enquêter sur les pollutions des cours d'eau, n'a pas encore pu déterminer l'origine exacte de la présence d'hydrocarbures en assez grande quantité dans le ruisseau des Marais ; ce service nous a cependant donné les informations suivantes :

- Les hydrocarbures retrouvés dans le cours d'eau provenaient de mazout utilisé pour le chauffage.
- Des quantités assez importantes de ces hydrocarbures ont été retrouvées dans le décanteur situé à la route des Tournettes, ce qui signifie que l'origine de la pollution se situe en amont de cette route.
- Aucun accident n'ayant été signalé à cette période, ce mazout provient probablement d'une installation fixe, soit du côté suisse, soit du côté français.
- Les services concernés des deux côtés de la frontière continuent d'enquêter et vont notamment, côté genevois, prendre contact avec tous les propriétaires d'installation de chauffage au mazout.

Le Service d'écologie de l'eau va nous tenir informés de l'évolution de cette enquête.

4. Election des membres du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1er juin 2018 au 31 mai 2019

La Présidente, qui préside pour la dernière fois le Conseil municipal, déclare qu'elle ne fera pas un long discours, mais elle tient néanmoins à remercier les conseillers municipaux de lui avoir fait confiance. Elle souligne ensuite que le travail de présidence – outre le fait de ne pas avoir le droit de prendre la parole pour poser les questions qu'on aimerait poser, ni de participer aux débats – est assez restreint puisque les séances sont extrêmement bien préparées par les commissions et que beaucoup de travail est fait par M. le Maire et ses adjoints. Les conseillers municipaux ont en fait un travail assez limité, ce qui peut être regretté parfois, mais apprécié à d'autres moments. C'est la vie des petites communes. La Présidente remercie également M. Niederhauser qui, pendant cette année, a toujours été présent pour répondre à toutes ses questions.

La Présidente demande ensuite s'il y a des propositions pour le poste de président/e.

Le groupe PDC propose Mme Christine Tomassi, actuellement vice-présidente.

- **Mme Christine Tomassi est élue présidente du Conseil municipal par acclamation.**

La Présidente propose ensuite de voter en bloc l'élection des autres membres du bureau.

Le groupe des Verts propose Mme Sabine Latour en tant que membre du Bureau.

Le groupe Hors-Parti propose Mme Véronique Hirsch à la vice-présidence.

A la demande du groupe PLR, la séance est suspendue quelques minutes afin que les groupes se mettent d'accord sur la vice-présidence.

A la reprise des débats, le groupe PLR propose Mme Chantal Beaud à la vice-présidence.

- **Mme Chantal Beaud est élue vice-présidente à l'unanimité.**
- **Mmes Sabine Latour et Mme Véronique Hirsch sont élues membres du Bureau par acclamation.**
- **M. Olivier Niederhauser (secrétaire) et Mme Dominique Schupbach (vice-secrétaire) sont reconduits dans leur fonction.**

5. Approbation des comptes 2017

5.1 Rapport de la commission « finances et sécurité » du 23 avril 2018

Mme Tomassi donne la lecture du rapport de la commission des finances (voir annexe 1).

5.2 Rapport de la fiduciaire

La Présidente donne lecture du rapport de la fiduciaire (voir annexe 2) qui n'appelle pas de remarques particulières.

5.3 Délibération D155 : Approbation du compte de fonctionnement et du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017

La Présidente donne lecture de la délibération suivante :

Vu le compte administratif pour l'exercice 2017 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2017 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département Présidentiel,

vu le rapport de la commission des finances et de la sécurité du 23 avril 2018,

vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2017.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant de CHF 10'819'554.75 aux charges et de CHF 11'083'085.45 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 263'530.70.
3. D'approuver le compte d'investissement 2017 pour un montant de CHF 820'480.50 aux dépenses et de CHF 1'800.- aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 818'680.50.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 818'680.50 par l'autofinancement de CHF 3'047'256.90 au moyen de la somme de CHF 1'741'403.50 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de CHF 1'042'322.70 et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 263'530.70.

L'excédent de financement s'élève à CHF 2'228'576.40.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette de CHF 263'530.70 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2017 totalisant à l'actif un montant de CHF 72'115'438.29 qui se compose de :

	CHF
- Patrimoine financier (natures de 10 à 13)	48'651'411.54
- Patrimoine administratif (natures 14 à 15)	23'464'026.75
Total de l'actif	72'115'438.29

Et au passif un montant de CHF 72'115'438.29 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	975'148.05
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	30'544'588.15
- Engagement envers des entités particulières (nature 23)	65'521.65
- Provisions (nature 24)	3'677'550.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	7'472'862.11
- Fortune nette (nature 29)	29'379'768.33
Total du passif	72'115'438.29

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2017 à :

- engagement théorique envers le fonds de pension : CHF 813'800.-.
- cautionnement solidaire envers la Fondation Intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées : CHF 4'000'000.-.

Il n'y a pas de questions et la Présidente procède au vote : **la délibération D155 est approuvée à l'unanimité.**

5.4 Délibération D156 : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir pour 2017

La Présidente donne lecture de la délibération suivante :

Vu le rapport de la commission des finances et de la sécurité du 23 avril 2018,

vu les articles 30, al. 1, lettre d) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2017 figurant sur la liste annexée (voir annexe 3), pour un montant total de **CHF 400'687.80**.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

La Présidente procède au vote : **la délibération D156 est approuvée à l'unanimité.**

6. Autres projets de délibérations :

6.1 Délibération D157 : Vote d'un crédit d'engagement complémentaire concernant les frais de l'étude de mobilité et d'accessibilité du secteur chemin Lullin/route de Moillebin :

La Présidente passe la parole à Mme Tomassi pour la lecture du rapport de la commission des finances et sécurité (voir annexe 4).

La Présidente ouvre ensuite la discussion. La parole n'étant pas demandée, Mme Schneider-Bidaux donne lecture de la délibération suivante :

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le crédit d'engagement de CHF 18'000 destiné à financer la réalisation d'une étude de mobilité et d'accessibilité concernant le secteur chemin Lullin et route de Moillebin, voté par le Conseil municipal le 13 juin 2016,

vu le décompte final des frais et honoraires de l'étude qui s'élève à CHF 19'431.95,

vu le rapport de la commission des finances du 23 avril 2018,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

1. D'ouvrir un crédit complémentaire de CHF 1'431.95 destiné à couvrir le coût supplémentaire de cette étude.
2. D'amortir cette dépense supplémentaire en totalité dans le compte de fonctionnement 2017, vu que les coûts de cette étude ont fait l'objet d'un amortissement complémentaire pour la totalité de la valeur résiduelle au 31 décembre 2017.

La Présidente procède au vote : **la délibération D157 est approuvée à l'unanimité.**

6.2 Délibération D158 : Modification des statuts du groupement intercommunal «Organisation régionale de la protection civile région Salève» (ORPC Salève) :

La Présidente passe la parole à M. Truan pour la présentation de ce dossier.

M. Truan relève, ainsi que c'est expliqué dans le projet de délibération qui est soumis au Conseil municipal, qu'un toilettage des statuts de l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) région Salève a été rendu nécessaire par l'évolution des normes, des directives et des lois en matière de

protection civile au cours de ces dernières années. La dernière version remonte à 2001 et il était nécessaire de faire un peu de ménage dans ces statuts. Les magistrats des différentes communes composant cette organisation que sont Bardonnex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Veyrier et Troinex se sont penchés sur ces statuts ainsi que sur les modifications que leur a proposées le commandant de l'ORPC Salève. Ensuite, le projet a été soumis au service de surveillance des communes. L'Exécutif n'a pas fait passer cet objet en commission, car il ne semble pas que ces modifications amènent de nombreux commentaires.

M. Truan mentionne ensuite les principaux changements :

- la dénomination de l'organisation elle-même ;
- l'introduction d'une table des matières ;
- un article 2 qui fait référence aux lois qui ont été votées après la dernière version ;
- un article 6A qui précise que les constructions restent propriétés des communes respectives qui les mettent à disposition de l'ORPC Salève ;
- le terme de commune participante a été remplacé par « commune membre » ;
- pour des raisons évidentes, le mandat des magistrats qui représentent les différentes communes a été prolongé de 4 à 5 ans ;
- le service de surveillance des communes a demandé de modifier l'article 18 concernant le renouvellement de l'organe de contrôle : l'ancien texte mentionnait que ce renouvellement avait lieu selon les desideratas de la commission, tandis que le nouveau texte indique qu'il se fait selon les dispositions de l'article 126 de la loi sur l'administration des communes ;
- l'article 26 stipulait que les statuts devaient être approuvés par le département de l'intérieur et de l'agriculture ; comme les départements changent régulièrement d'appellation, les statuts seront approuvés par « le département cantonal en charge des communes ».

M. Truan est à disposition pour répondre aux questions éventuelles et il remercie le Conseil municipal de bien vouloir approuver cette délibération.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération :

Vu la nécessité d'actualiser les statuts du groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile Salève » (ORPC Salève) créé en 1994, actualisation rendue nécessaire par les évolutions des normes et directives,

vu les différentes séances qui ont eu lieu pour atteindre ce but ainsi que les validations intermédiaires pour que la nouvelle version de ces statuts soit conforme au droit supérieur et aux objectifs recherchés,

vu les nouveaux statuts de l'ORPC Salève validés en mars 2018,

conformément aux art. 30, al.1, let. u et 52, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

- 1. D'approuver les modifications apportées aux statuts du groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile «Salève» (ORPC Salève), et d'approuver le projet de nouveaux statuts de mars 2018, selon le document annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération.*
- 2. De subordonner cette délibération à l'acceptation de délibérations similaires votées par les communes de Bardonnex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates et Veyrier, membres du groupement.*
- 3. De fixer l'entrée en vigueur des nouveaux statuts au lendemain de l'approbation, par le département compétent, de la dernière délibération similaire prise par les communes concernées.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D158 est approuvée à l'unanimité.**

5. Election d'un nouveau membre du Conseil des Anciens de Troinex

Mme B. Hirsch informe le Conseil municipal que suite à la démission de M. Bernard Eich, la Mairie et le Conseil des Anciens ont lancé un appel dans le journal *Troinex.ch* de février pour que les personnes intéressées s'inscrivent. La Mairie a reçu la candidature de M. Nicolas Muller, qui est soumise ce soir à l'élection du Conseil municipal selon l'article 3 du règlement du Conseil des Anciens.

M. Nicolas Muller est certainement connu de tous. Ancien capitaine des pompiers de 1991 à 1999, conseiller municipal à Troinex de 1986 à 1991, membre de l'Amicale des sapeurs-pompiers dès 1974 et chauffeur bénévole depuis 2010, il est toujours extrêmement investi dans la commune et il aimerait encore pouvoir donner de son temps au Conseil des Anciens, raison pour laquelle il a fait acte de candidature pour cette élection.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente procède à l'élection : **M. Nicolas Muller est élu au Conseil des Anciens de Troinex par acclamation.**

6. Propositions individuelles et questions

Immeubles Saussac – régie Bersier : Mme Bernardet a été approchée par une personne qui loue des locaux commerciaux dans les nouveaux immeubles et qui est assez agacée – et ce n'est pas la seule, paraît-il – par le personnel de la régie Bersier qui, apparemment, n'est pas du tout agréable. Depuis que cette dame est installée, elle n'a pas reçu de facture des SIG, parce que la régie n'organise pas les contrôles qui doivent être faits. Les électriciens sont déjà venus trois fois, mais rien ne se passe. Il semble que d'autres habitants se plaignent aussi du personnel de cette régie. Mme Bernardet se demande si la commune, en tant que propriétaire, a quelque chose à dire par rapport à cette situation.

M. le Maire remercie Mme Bernardet de relayer cette réclamation, mais le plus simple serait que la personne concernée écrive à la Mairie pour que la commune puisse intervenir. Pour l'instant, la Mairie n'a pas eu d'informations à ce sujet. Il y a eu quelques soucis, notamment avec le concierge, ce qui est normal puisque les immeubles sont nouveaux et que les choses doivent se mettre en place – c'est peut-être pour cela que les électriciens ont dû passer plusieurs fois. Si la Mairie n'a pas d'informations, il lui est difficile d'intervenir auprès de la régie.

Travaux au carrefour chemin Jacques-Ormond / chemin de Saussac : M. Calame rappelle que l'arrêt de bus « Saussac » n'est toujours pas desservi par un passage piéton, qu'il est toujours sans trottoir et qu'à ce titre il est, en théorie, difficilement accessible et dangereux. Par ailleurs, le chemin de Saussac entre le giratoire avec le chemin Jacques-Ormond et le giratoire de l'Agorespace est toujours totalement dénué de mesures de ralentissement du trafic alors que les automobilistes roulent à toute vitesse. M. Calame suppose que, par rapport aux travaux annoncés par la Mairie, il est un peu tard pour réfléchir à des aménagements, mais il demande qu'ils soient étudiés. Il n'attend pas que cela soit fait dans les mois qui viennent, mais c'est l'occasion de rappeler ces deux points noirs de circulation au cœur du village.

M. le Maire en prend acte.

Théâtre Troinex : M. Odier indique que la dernière représentation du groupe de théâtre a eu lieu samedi dernier et que 569 personnes sont venues voir le spectacle (elles étaient 20 pour la première représentation et une centaine pour la dernière). Il remercie la commune d'avoir mis à disposition la salle gracieusement et le personnel de la mairie qui s'arrange toujours pour que les choses se fassent dans une bonne entente. Tout s'est très bien passé et la pièce a eu un beau succès.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 20h50.

La Présidente :

Le secrétaire :

Mme Brigitte Schneider-Bidaux

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES ET SECURITE

Examen des comptes 2017 Séance du 23 avril 2018

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de sa séance du 23 avril 2018, la commission des finances et sécurité s'est réunie afin d'étudier les comptes 2017 de la Commune de Troinex.

Les commissaires ont ainsi pu examiner les documents principaux suivants :

- le compte de fonctionnement 2017 ;
- le compte des investissements au 31 décembre 2017 ;
- le bilan au 31 décembre 2017.

ainsi que les différentes annexes liées à ces documents et préparées par la Mairie pour la bonne compréhension des Commissaires.

Les commissaires ont pu poser toutes les questions qu'ils jugeaient utiles concernant ces documents, et de ce débat est notamment ressorti :

- que la Mairie a déjà pris contact avec l'entreprise concernée par la chaudière de la Salle des Fêtes pour examiner si la hausse des coûts intervenue sur 2017 est normale ou s'il y a un problème avec cette installation ; la Mairie relève toutefois que la chaudière a mieux fonctionné et ce, pendant toute la saison, contrairement aux années précédentes ; un suivi sera toutefois assuré sur ce point ;
- que suite aux renégociations de l'ensemble des contrats d'assurances de la Commune, les primes d'assurances en 2017 ont été plus basses que par le passé ;
- que l'indemnité due à la commune de Veyrier concernant la mise à disposition des APM est inchangée ; en l'état, la commune de Veyrier n'a pas suffisamment d'effectifs pour mettre plus de temps à disposition de la Commune de Troinex ;
- que le coût lié au SIS est géré par la Ville de Genève, qui refacture aux communes en fonction du nombre d'habitants de celles-ci ; que ce coût ira probablement en augmentant dans les années à venir, non seulement en raison de l'augmentation du nombre d'habitants à Troinex, mais également en raison de la restructuration des SIS, qui devrait mener à terme à deux casernes de pompiers supplémentaires ; ces travaux sont toutefois encore en cours et rien de définitif n'est arrêté ; la Mairie informera le Conseil municipal en temps voulu ;
- qu'en ce qui concerne les immeubles locatifs 26 à 28A chemin Lullin (nouveaux immeubles), l'année n'a pas été complète en termes de charges et de produits et que les chiffres 2018 seront certainement plus précis ; un exercice complet est en effet nécessaire pour évaluer au mieux l'ensemble des frais liés à ces immeubles ;
- que des intérêts négatifs ont été prélevés sur les comptes de la commune pour un montant de CHF 1'861.30, la limite de CHF 7'500'000.- ayant été atteinte durant la période d'octobre à décembre 2017 ; les liquidités sont à ce jour à nouveau plus basses suite à l'acquisition de la propriété Duvernay à la route de Moillebin.

Au terme des débats, le Président de la Commission a mis au vote les comptes 2017 bouclés de la manière suivante :

Compte de fonctionnement 2017	
Revenus	CHF 11'083'085.45
Charges	CHF 10'819'554.75
Excédent de recettes	CHF 263'530.70

Investissements 2017	
Dépenses	CHF 820'480.50
Recettes	CHF 1'800.00
Investissements nets	CHF 818'680.50

Bilan au 31.12.2017	
Actifs	CHF 72'115'438.29
Passifs	CHF 72'115'438.29

De manière générale, la commission tient à souligner une fois encore la clarté des documents soumis et des justifications données et remercie Madame Nicole Menu et Monsieur Olivier Niederhauser pour le travail effectué.

Ces comptes de l'exercice 2017 ont été acceptés à l'unanimité par la commission, qui vous recommande dès lors, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, de les approuver.

Troinex, le 26 avril 2018
Christine Tomassi

Annexe 2

Rapport de l'organe de révision
au Conseil municipal de la
COMMUNE DE TROINEX

Genève, le 12 avril 2018
9/gn/22

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Bérani SA
Rue de la Corrairie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les Adjoints,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017, et avons procédé à l'analyse de la gestion financière et administrative de votre patrimoine.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Maire et aux Adjoints alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les directives émises par le Département Présidentiel, les dispositions légales et les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

./.

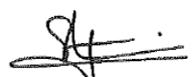
BfB

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux directives aux organes de contrôle fiduciaire des Communes.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA


André TINGUET
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Jessica SAUTIER
Experte-réviseur agréée

Annexes

Comptes annuels comprenant :

- bilans et comptes de fonctionnement comparés (pages 3-6)
- tableaux de boucllement comparés (page 7)
- tableau du mode de financement (page 8)
- tableau des immobilisations du patrimoine administratif (page 9)
- tableau des immobilisations du patrimoine financier (page 10)
- engagements hors bilan (page 11)
- liste des vérifications effectuées (pages 12-16)
- analyse et commentaires (pages 17-18)

Annexe 3

Commune de Troinex

CREDITS SUPPLEMENTAIRES 2017

Comptes		Dépassements
0100.30300	Conseil municipal	Cotisations AVS, AI, APG, AC 10.40
0200.31900	Maire et adjoints	Frais divers 297.80
0500.31500	Administration	Maintenance machines 707.35
0500.31700	Administration	Frais déplacement,tél et représentation 2'350.00
0500.31820	Administration	Honoraires conseillers externes 1'551.50
0500.31870	Administration	Réceptions, repas et sorties 1'774.60
0500.31900	Administration	Frais divers 2'450.45
0803.31500	Mairie	Entretien mobilier par des tiers 109.55
0809.30100	Salle fêtes	Traitements du personnel 9'114.70
0809.31200	Salle fêtes	Eau, énergie, combustibles 8'860.25
0809.31300	Salle fêtes	Achat fournitures & marchandises 2'964.60
0809.31500	Salle fêtes	Entretien mobilier par des tiers 3'148.70
1000.31000	Etat civil	Matériel votations & élections 4'180.95
1000.31900	Etat civil	Frais divers 150.00
1100.30100	Police	Traitements patrouilleuses scolaires 870.00
1100.31810	Police	Honoraires surveillance vidéo 1'096.55
1400.30300	Incendie	Cotisations AVS, AI, APG, AC 621.25
1400.30340	Incendie	Cotisation ALFA (Allocations familiales) 91.20
1400.31200	Incendie	Eau, énergie, combustibles 166.05
1400.31300	Incendie	Achat fournitures & marchandises 369.90
1400.31390	Incendie	Achat vêtements anti-feu 3'048.35
1400.31500	Incendie	Entretien mobilier par des tiers 244.80
1400.31810	Incendie	Soldes sapeurs-pompiers 3'590.00
1400.31900	Incendie	Frais divers 5'762.55
2100.31100	Ecole	Mobilier, machine, matériel 6'312.85
2100.31200	Ecole	Eau, énergie, combustibles 8'619.05
2100.31300	Ecole	Achat fournitures & marchandises 340.65
2100.31400	Ecole	Entretien immeubles par des tiers 3'274.70
2100.31820	Ecole	Honoraires conseillers externes 2'250.00
2100.31900	Ecole	Frais divers 307.85
2100.36500	Ecole	Subvention cuisines scolaires 8'280.90
3000.31100	Culture	Mobilier, machine, matériel 3'232.60
3000.31800	Culture	Frais organisation manifestations 3'907.30
3000.31810	Culture	Manifestations du bicentenaire 26'386.40
3000.36300	Culture	Subv. associations communales 5'500.00
3000.36500	Culture	Subv. associations culturelles 800.00
3300.31200	Parc	Eau, énergie, combustibles 21'844.85
3500.31810	Loisirs	Frais repas et sorties des aînés 31.10
3500.36500	Loisirs	Subvention assoc. autres loisirs 255.00
5800.36610	Social	Soutien et aide aux chômeurs 1'440.00
6200.30100	Route	Traitements du personnel 2'161.75
6200.31100	Route	Mobilier, machine, matériel 2'185.65

Commune de Troinex

Comptes		Dépassements	
6200.31800	Route	Prestations de services de tiers	65.85
6200.31820	Route	Honoraires conseillers externes	6'274.75
6202.33100	Route	Amort. Étude mobilité Lullin/Moillebin	1'431.95
6210.33100	Route	Amort. Couvert voirie	1.00
7200.31400	Déchets	Entretien immeubles par des tiers	289.00
7200.31800	Déchets	Frais levée ordures ménagères	1'977.80
7200.31820	Déchets	Frais traitements autres déchets	22'610.80
7400.31400	Cimetière	Entretien cimetière, frais inhumation	13.20
7800.30100	Environnement	Traitement du personnel	72.25
9000.33000	Impôts	Augm. Provisions fiscales	83'950.00
9000.33010	Impôts	Pertes sur créances effectives	9'909.10
9400.32000	Intérêts	Intérêts négatifs sur c/c bancaires	1'861.30
9500.31800	PF	Impôts fonciers non réparti	1'266.30
9503.31200	Gd-Cour 4	Eau, énergie, combustibles	7'123.00
9504.31400	Gd-Cour 6	Entretien immeuble	5'857.60
9506.31200	Dusonchet 1-5	Eau, énergie, combustibles	2'444.90
9506.31400	Dusonchet 1-5	Entretien immeubles	20'620.65
9506.31410	Dusonchet 1-5	Frais conciergerie	143.20
9506.31800	Dusonchet 1-5	Prestations de tiers (impôts fonciers)	404.05
9507.31400	Dusonchet 7-9	Entretien immeubles	34'105.35
9507.31800	Dusonchet 7-9	Prestations de tiers (impôts fonciers)	211.75
9507.32200	Dusonchet 7-9	Intérêts Hypothécaires	348.00
9508.31200	Lullin 13-17	Eau, énergie, combustibles	1'851.80
9508.31400	Lullin 13-17	Entretien immeuble	28'391.35
9508.31410	Lullin 13-17	Frais conciergerie	73.25
9508.31800	Lullin 13-17	Prestations de tiers (impôts fonciers)	226.40
9508.32200	Lullin 13-17	Intérêts Hypothécaires	315.70
9515.31410	Lullin 26-28A	Frais conciergerie	16'758.80
9521.31100	Chaumière	Mobilier, machine, matériel	481.55
9521.31820	Chaumière	Honoraires et conseillers externes	945.00
		TOTAL	400'687.80

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES ET SECURITE

Séance du 23 avril 2018

Crédit d'étude de mobilité et accessibilité secteur Lullin-Moillebin (délibération D127 du 13 juin 2016)

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La Mairie a mandaté la société Trafitec pour établir une étude concernant la mobilité et l'accessibilité dans le secteur Lullin-Moillebin. Cette étude est principalement destinée à examiner l'accessibilité aux futurs immeubles à construire sur les parcelles no 10175 et 10176 au chemin Lullin, la problématique de la mobilité dans ce secteur ainsi que sur l'aménagement du tronçon du chemin Lullin situé entre la garderie d'enfants et le chemin de Roday, l'aménagement éventuel d'un arrêt de bus supplémentaire à la route de Moillebin et/ou le déplacement éventuel de l'arrêt de bus existant.

Un crédit de CHF 18'000.- a d'ores et déjà été voté concernant cette étude lors de la séance du Conseil municipal du 13 juin 2016 (délibération D127). Les honoraires finaux de cette étude s'élèvent toutefois à CHF 19'431.95, ce qui représente un dépassement de crédit de CHF 1'431.95.

Ce dépassement a été brièvement examiné et accepté à l'unanimité par la commission des finances et sécurité, qui vous recommande dès lors, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, de l'accepter.

Troinex, le 26 avril 2018
Christine Tomassi